

EB26.R26 Décisions de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique qui intéressent l'activité de l'OMS du point de vue administratif et financier

Le Conseil exécutif,

Ayant étudié le rapport du Directeur général sur les décisions de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'Energie atomique qui intéressent l'activité de l'OMS du point de vue administratif et financier,

1. PREND ACTE du rapport du Directeur général sur l'état d'avancement de l'étude du barème des traitements des fonctionnaires internationaux et de l'étude d'ensemble de la Caisse commune des Pensions du Personnel;
2. EXPRIME l'espoir que l'Assemblée générale des Nations Unies approuvera les aménagements que le Groupe d'experts recommande d'apporter à la Caisse commune des Pensions du Personnel, sous réserve des amendements de détail proposés par les chefs des secrétariats des organisations des Nations Unies; et
3. PRIE le Directeur général de présenter au Conseil exécutif un nouveau rapport sur ces questions à sa vingt-septième session.